



Définition du style : TM 1

ZAC « La Diane »
Saint-Hilaire-de-Brethmas

**BILAN DE CONCERTATION
PREALABLE A LA CREATION DE LA ZAC
LA DIANE**
Février 2023



SPL30
442 rue Georges Besse 30035 NIMES Cedex 1
T. 04 66 38 23 40 – contact@territoire30.com
www.territoire30.com

Bilan de la concertation préalable
à la création de la ZAC « La Diane »



Page 1 sur 11

REÇU EN PREFECTURE

le 17/02/2023

Application agréée E-legalite.com

21_RP-030-213002595-20230215-2023_13-DE

Sommaire

1. CADRE GENERAL	3
2. DEROULEMENT DE LA CONCERTATION	3
3. LE BILAN DES AVIS EXPRIMES	5
3.1 Avis lors de la concertation précédent la concertation préalable à la création de la ZAC	5
3.2 Avis dans les registres et courrier	8
3.3 Avis lors de la réunion publique	10
4. CONCLUSION	11

COMMUNE DE SAINT-HILAIRE-DE-BRETHMAS

Projet d'aménagement de la ZAC « La Diane » à Saint-Hilaire-de-Brethmas

BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE

1. CADRE GENERAL

L'article L. 303-2 du Code de l'urbanisme fait obligation pour les personnes publiques ayant l'initiative de zone d'aménagement concerté, le plus en amont possible des procédures administratives, la concertation dans des conditions fixées préalablement afin d'associer « pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées ».

La présente concertation préalable a donc pour objet d'associer la population à la création de la ZAC « La Diane ».

Dans le cadre de la procédure en cours pour permettre la validation du dossier de création de la ZAC « La Diane », il y a lieu d'arrêter le bilan de la concertation qui a été menée depuis le mois de juin 2022.

Cette concertation a été organisée du **28 juin 2022 au 15 février 2023** à l'hôtel de ville de la Commune de Saint-Hilaire-de-Brethmas.

Conformément aux dispositions prévues dans la délibération du Conseil Municipal n°2022-52, du 28 juin 2022, une concertation a eu lieu dont les modalités définies par l'organe délibérant de la collectivité sont les suivantes :

- Affichage de la présente délibération au siège de la Commune
- Organisation, au cours de la procédure, d'au moins une réunion publique d'information avec le public ;
- Mise à disposition du public en mairie de SAINT-HILAIRE-DE-BRETHMAS, tout au long de la procédure, aux heures et jours ouvrables, d'un registre destiné aux observations de toute personne intéressée ;
- Mise à disposition du public en mairie de SAINT-HILAIRE-DE-BRETHMAS, d'un dossier comprenant la présente délibération, un plan de situation, un plan prévisionnel du périmètre, un dossier de présentation des orientations et études qui sera alimenté au fur et à mesure de l'avancement du projet, aux heures et jours ouvrables, du dossier dédié au projet ;
- Publication d'un ou de plusieurs articles sur le site internet de la commune.

2. DEROULEMENT DE LA CONCERTATION

En amont de la délibération du Conseil Municipal n°2022-52 du 28 juin 2022, une concertation citoyenne avait déjà été engagée :

- La première réunion publique d'information a eu lieu le samedi 3 juillet 2021 à Saint-Hilaire-de-Brethmas. Elle a été animée par la SPL30. Cette réunion avait pour but de présenter aux habitants les grands principes d'un écoquartier, l'organisation et l'animation du projet, les premières intentions du futur écoquartier et les étapes de conception du projet ainsi que les modalités de la concertation souhaitée par la Commune.

- Une deuxième réunion publique d'information a eu lieu le 29 novembre 2021 à la Salle Louis Benoît à Saint-Hilaire-de-Brethmas. Elle a été animée par l'équipe de maîtrise d'œuvre de l'étude urbaine de l'écoquartier. L'objectif de cette réunion était de présenter aux habitants le projet d'écoquartier, le déroulement et la méthodologie de concertation, de partager un temps d'échange avec les habitants et d'ouvrir les inscriptions aux 2 ateliers participatifs. Une vingtaine de participants ont été recensés.
- Un premier atelier participatif s'est déroulé le 16 décembre 2021 à la Salle Louis Benoît à Saint-Hilaire-de-Brethmas. Il a été animé par l'équipe de maîtrise d'œuvre de l'étude urbaine de l'écoquartier. Le thème était axé sur le diagnostic de territoire. Les citoyens ont pu identifier les points forts et les points faibles du site, recenser les préoccupations et les besoins des citoyens et imaginer et s'accorder sur les grandes orientations du projet d'aménagement. 13 participants ont été recensés.
- Un second atelier participatif a été réalisé le 6 janvier 2022 en Mairie de Saint-Hilaire-de-Brethmas. Il a été animé par l'équipe de maîtrise d'œuvre de l'étude urbaine de l'écoquartier. Les citoyens ont pu s'exprimer sur les scénarios d'aménagement. Deux scénarios ont été présentés. Les participants ont pu identifier collectivement les points forts et les points à améliorer des deux esquisses d'aménagement. Ils ont pu également compléter avec les éléments manquants. 13 participants ont été recensés.

Conformément à ladite délibération, ont été mis en place :

- Un registre et un dossier de présentation du projet d'aménagement à l'hôtel de ville de Saint-Hilaire-de-Brethmas ;
- Une réunion publique le 26 octobre 2022 à la Salle Louis Benoît à Saint-Hilaire-de-Brethmas, recensant 15 participants.

Cette réunion publique a été annoncée à la population par avis parus :

- Publication sur le site internet de la Commune, le 13 octobre 2022 ;
- Publication sur les divers réseaux associés à la Commune (Facebook, info-flash etc.), le 13 octobre 2022 ;
- Communication papier simplifié via une douzaine d'affiches format A3 déployée dans la Commune le 13 octobre 2022 ;
- Communication à travers deux panneaux lumineux de la Commune, du 13 octobre 2022 au 26 octobre 2022 ;
- Communication papier simplifié via des affiches format A4 déployées chez les commerçants du secteur du hameau de la Jasse-de-Bernard.

De plus, le projet a aussi fait l'objet d'articles dans la presse départementale (« Objectif Gard » et « Midi Libre ») mais également dans la presse communale :

- Article du 10 juillet 2021, dans le Midi Libre, « La mixité sociale au cœur du projet d'écoquartier » qui mentionnait la réunion de présentation du 3 juillet 2021 ;
- Article du 30 novembre 2021, dans Objectif Gard, « SAINT-HILAIRE-DE-BRETHMAS Réflexions et interrogations sur le futur écoquartier » qui mentionnait la réunion publique d'information du 29 novembre 2021 ;
- Article du 5 décembre 2021, dans le Midi Libre, « Une concertation publique sur le devenir de l'écoquartier de la Jasse » qui évoquait les modalités de concertation ;

- Article du 14 janvier 2022, dans le Midi Libre, « Ecoquartier : la ville lauréate d'une subvention de 500 000€ » qui expliquait que la Commune de Saint-Hilaire-de-Brethmas était lauréate de la première vague de l'AMI ;
- 17 janvier 2022, dans le Midi Libre, « Après la réflexion, le temps de l'élaboration pour le futur écoquartier à la Jasse-de-Berna » qui résumait le second atelier participatif du 6 janvier 2022 ;
- Article dans le bulletin municipal « L'écho de Saint Hilaire de Brethmas » de Janvier 2022 avec un retour sur les réunions de travail en cours
- Article du 5 octobre 2022, dans Objectif Gard, « SAINT-HILAIRE-DE-BRETHMAS De l'écoquartier en projet pourrait naître une filière » ;
- Article dans le numéro de novembre 2022, dans l'Echo de Saint-Hilaire-de-Brethmas, « Des nouvelles de l'écoquartier » qui rappelait les modalités de la concertation.

3. LE BILAN DES AVIS EXPRIMES

3.1 AVIS LORS DE LA CONCERTATION PRECEDENT LA CONCERTATION PREALABLE A LA CREATION DE LA ZAC

La réunion publique d'information du 29 novembre 2021 a permis de recueillir les remarques et questions des citoyens qui ont pu les écrire sur des cartons. Plusieurs interrogations avaient le même sens et ont donc été regroupées, voici les principales :

Question – Remarque n°1 : « Mobilités douces : conservera-t-on le chemin rural ? », « Problématique de l'accès », « L'aménagement de la voirie : qu'est-ce qui est prévu ? »

Réponse apportée : Les cheminements au sein de l'écoquartier et les cheminements périphériques n'ont pas encore été fixés. Nous étudierons les propositions des citoyens à ce sujet avant de prendre une décision.

Question – Remarque n°2 : « Quelle solution pour éviter la saturation de la station d'épuration ? »

Réponse apportée : Les réseaux de l'écoquartier pourront être raccordés à l'assainissement collectif, qui passe à proximité de la Jasse de Bernard.

Question – Remarque n°3 : « Une évaluation environnementale est-elle prévue ? »

Réponse apportée : Un pré-diagnostic écologique avec des inventaires printaniers a été réalisé afin de connaître les enjeux de biodiversité sur le site et de définir l'emprise de l'écoquartier en prenant en compte et en respectant ces enjeux-là.

Question – Remarque n°4 : « Comment limiter l'imperméabilisation ? »

Réponse apportée : Certaines parcelles sont inconstructibles pour deux raisons : une présence d'espèces protégées et/ou le fait qu'elles soient en zone d'aléa fort F-U du PPRI.

Question – Remarque n°5 : « Qui prend les décisions définitives du projet ? »

Réponse apportée : Ce seront bien la Commune et l'aménageur qui prendront les décisions finales, avec les responsabilités et compétences qui leur incombent. Toutefois, ces décideurs se sont engagés à prendre en compte et à apporter une réponse argumentée aux propositions construites collectivement par les citoyens.

Question – Remarque n°6 : « Quelle typologie des bâtiments ? », « Seulement des commerces ? »

Réponse apportée : La part des commerces, des services et des habitations n'est pas définie à ce jour. Les propositions des citoyens à ce sujet seront étudiées avant de prendre une décision.

Question – Remarque n°7 : « Comment sont pris en compte les opposants ? »

Réponse apportée : Les 2 ateliers citoyens seront des temps consacrés à l'échange des points de vue des habitants et commerçants pour construire ensemble des propositions souhaitables. Des oppositions auront lieu dans ces ateliers, mais les discussions seront animées de façon à identifier les points d'accord pour construire un projet le plus consensuel possible.

Question – Remarque n°8 : « Il y a un besoin de distributeurs de monnaie, et un souhait d'installer plus de commerces ? »

Réponse apportée : Nous prenons note de ce besoin et vous invitons à participer aux ateliers pour approfondir cette réflexion.

Question – Remarque n°9 : « Quelle répartition sociale ? Quel niveau de mixité ? », « Connait-on le nombre de personnes qui vont y habiter ? »

Réponse apportée : Non le nombre de personnes qui habiteront l'écoquartier n'est pas défini aujourd'hui / Le niveau de mixité non plus. Nous étudierons les propositions des citoyens avant de prendre une décision.

Question – Remarque n°10 : « Quel mode de financement ? Locatif ou propriété privée ? »

Réponse apportée : Il est prévu des logements sociaux et de la propriété privée. Une partie des financements se fera par le budget communal, une partie par les achats de propriétaires privés, une autre par des bailleurs sociaux, et si le projet est retenu, il recevra une subvention de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Démonstrateurs de la ville durable ». Le Centre Municipal de Santé sera financé par la Commune.

Question – Remarque n°11 : « Est-ce que le projet a été demandé par les habitants ? »

Réponse apportée : Non, l'opportunité du projet est apparue avec l'obligation réglementaire de créer des logements sociaux (carence SRU). Plutôt que de réaliser un quartier avec des barres d'immeubles de logements sociaux, nous avons préféré réfléchir à un quartier plus agréable pour ses futurs habitants, avec une réelle mixité sociale et qui sera respectueux de l'environnement.

Question – Remarque n°12 : « Ils sera important de construire l'écoquartier en cohérence avec le reste de la Commune »

Réponse apportée : Oui, et cette conception sera en partie le résultat du travail de la concertation avec les habitants et les commerçants de la zone.

Question – Remarque n°13 : « Quels médecins seront présent dans le Centre Municipal de Santé ? »

Réponse apportée : Cela sera à articuler avec les services médicaux déjà présents. Nous souhaitons accueillir des médecins généralistes, et nous sollicitons des praticiens spécialisés qui souhaiteraient faire des consultations (gynécologue, podologue...).

Lors du premier atelier participatif intitulé « Etablir un diagnostic partagé et proposer de grandes orientations pour le projet d'aménagement », les citoyens ont pu s'exprimer sur les thématiques des « Accès, cheminements et stationnement », et du « Paysage et cadre de vie » en évoquant les points forts et les points faibles.

Parmi les points forts, ont été évoqués : la grande qualité paysagère et patrimoniale du site qu'il convient de préserver (« Poumon vert », « Butte arborée », « Ripisylve du Rieu », « lieu de promenade à préserver », « tuilerie bucolique », « faune et flore riche », « tombe de Bernard / caveau familial », « ne pas bétonner le chemin ») ; le caractère inondable du site et la gestion du risque inondation (« zone où l'eau se concentre », « zone marécageuse ») ; la situation privilégiée du site (« proximité des commerces », « école à distance proche », « jardin du Millénaire à proximité »), une réflexion positive sur les mobilités afin de les apaiser et de les sécuriser (« le parking des commerces en face est souvent vide », « réfléchir à un accès piéton pour les écoliers », « réflexion à mener sur la fluidification du trafic au feu »).

Concernant les points faibles, ont été exprimés : les nuisances engendrées par le trafic routier générant un sentiment d'insécurité et d'inconfort (« RD frontière », « nuisances sonores route », « Route du Château = axe structurant, les gens roulent vite », « 1 seule place parking prévue par logement = PB », « la sortie est dangereuse », « le STOP est souvent non respecté », « pont inondable ») ; le manque de mobilités alternatives (« pas de transports en commun », « pont détruit => chemin / sentier piéton) ; la visibilité du site (« pas de visuel (enfants, vélo etc.) », « vue sur les bâtiments existants »).

En deuxième partie de séance, des enjeux ont été discutés et validés par l'ensemble des participants :

- Enjeu 1 « Accéder à l'écoquartier et le relier au centre-ville et à l'extérieur de Saint Hilaire-de-Brethmas »
 - o Aménager un accès piéton sécurisé à l'écoquartier (par exemple au-dessus de la départementale).
- Enjeu 2 « Sécuriser tous les usagers »
 - o Privilégier la place des piétons.
- Enjeu 3 « Préserver le patrimoine paysager »
 - o Conserver les arbres ou en replanter.
 - o Conserver la butte avec les pins.
- Enjeu 4 « Préserver le patrimoine architectural »
 - o Conserver une unité architecturale (briques par exemple).
- Enjeu 5 « Aménager un lieu convivial, agréable et de rencontre »
 - o Réserver des locaux pour des artisans d'art.
 - o Concevoir un ou des habitats partagés.
 - o Aménager une piscine municipale (*tous les participants n'étaient pas d'accord avec cette proposition*).
 - o Eviter ou réduire les nuisances sonores.
 - o Proposer des activités qui développent le lien intergénérationnel.
 - o Avoir des jardins partagés.
- Enjeu 6 « Gérer le risque inondation et le fonctionnement hydraulique du site »
 - o Sécuriser les lieux par rapport aux inondations.
 - o Limiter l'imperméabilisation.
 - o Canaliser les ruissellements.
 - o Recueillir l'eau de pluie.
- Enjeu 7 « Développer des services de proximité »
 - o Regrouper dans un même lieu les services qui peuvent être mutualisés : laverie, tabac...
 - o Aménager une maison médicale.

A la fin de la séance l'ensemble des participants a estimé avoir pu s'exprimer dans l'atelier et que les animateurs étaient neutres.

Lors du second atelier participatif intitulé « Retours sur les esquisses », les citoyens ont pu s'exprimer sur le diagnostic réalisé par le groupement de l'étude urbaine qui a pris en compte les remarques du premier atelier. Parmi les interrogations à son sujet, voici les principales :

Question n°1 : « Que signifie « prairie sanctuarisée » sur ma propriété ? »

Réponse apportée : L'expression signifie que vos parcelles sont identifiées comme un poumon vert à préserver dans le projet. Le diagnostic réalisé par le groupement de l'étude urbaine a pris une zone allant au-delà du site de projet afin d'analyser les ensembles paysagers. Vos terrains restent bien entendu sous votre responsabilité.

Question n°2 : « L'étude environnementale est-elle disponible au grand public ? »

Réponse apportée : Pour le moment, elle ne l'est pas. Des études complémentaires sont en cours.

Bilan de la concertation préalable
à la création de la ZAC « La Diane »



Ensuite, les participants ont pu donner leurs avis sur les deux esquisses proposées par l'équipe de maîtrise d'œuvre. Il en est ressorti l'appréciation d'une place ouverte permettant d'ouvrir l'écoquartier au reste du hameau, de la présence d'activités en bord de la Route d'Uzès, de la place donnée à la végétation et de la faible densité. En revanche, des points négatifs ont été soulevés concernant le manque de stationnement automobile et vélos, d'aire de jeux enfants et adultes et de mobilier urbain (cependant, le travail des urbanistes ne présentait pas ce niveau de détails donc la remarque a été notée pour la suite). Il a également été indiqué le manque de solutions concernant l'apaisement de la route départementale et de la sécurité. A la fin de la séance l'ensemble des participants a estimé avoir pu s'exprimer dans l'atelier et que les animateurs étaient neutres, à l'exception d'une personne n'ayant pas considéré les animatrices comme étant neutres dans les discussions.

3.2 AVIS DANS LES REGISTRES ET COURRIER

Seulement trois observations écrites ont été relevées :

- Un avis inscrit le 14 novembre 2022 dans le registre de concertation mis à la disposition du public à cet effet en mairie de Saint-Hilaire-de-Brethmas ;
- Un mail du 5 janvier 2023 (auquel une réponse a été apportée le 9 janvier 2023 puis un échange de mails s'en est suivi entre le 9 et le 16 janvier)
- Un mail du 11 janvier 2023 (auquel une réponse a été apportée le 17 janvier 2023 pour proposer un rendez-vous)

Origine	Avis	Relevé des principales observations	Réponse(s) apportée(s) à ces interrogations
Mme Béatrice BERNARD CHAMSON	Question	« Concernant la réunion publique du 26 octobre, je n'ai pas eu d'information dans ma boîte aux lettres, seul le panneau lumineux situé sur la route d'Uzès indiquait cette réunion. Il serait utile de faire figurer le dossier du projet sur le site internet de la commune. Il serait aussi pertinent de joindre au dossier l'étude d'impact environnementale »	<ul style="list-style-type: none"> - La Directrice Générale des Services de la Commune de Saint-Hilaire-de-Brethmas a indiqué à Mme BERNARD CHAMSON que le site internet mentionnait la tenue de la réunion publique du 26 octobre 2022 depuis le 13 octobre ; - La mise en page d'un dossier spécifique « écoquartier » sur le site internet est en cours avec l'intégration du pré-diagnostic écologique ;
Mme Monique PEILLARD ALMERAS	Erreur de la personne	Ses parcelles de terre lui appartenant en Section AC lieudit serré du Rieux n0 72 – 74 – 1034 (648 ancien chemin de Méjannes à ST HILAIRE DE BRETHMAS seraient dans le périmètre ZAC sans son consentement	La Directrice Générale des Services de la Commune de Saint-Hilaire-de-Brethmas a indiqué à Mme PEILLARD que les parcelles identifiées relèvent de l'ancien cadastre et qu'aujourd'hui elles sont identifiées dans la section AR parcelle 73 et ne sont donc pas dans le périmètre de la ZAC. Elle précise que le dossier relatif à la ZAC est disponible à la consultation en mairie aux jours et heures d'ouverture
M Christophe PAGEAUX		Agent immobilier qui s'occupe du bien de M et MME PELLET depuis fin 2022 et souhaiterait avoir des précisions concernant le projet d'écoquartier	La Directrice Générale des Services de la Commune de Saint-Hilaire-de-Brethmas a convenu avec M PAGEAUX d'un rendez-vous en mairie en février 2023 entre la Commune, l'agent immobilier et la famille PELLET.

3.3 AVIS LORS DE LA REUNION PUBLIQUE

Au cours de la réunion publique du 26 octobre 2022, les interrogations principales relevées sont les suivantes :

Question n°1 : « Je trouve ça très bien que le stationnement se trouve à l'extérieur du cœur d'habitation mais qu'en est-il des commerces ou des bureaux qui auront besoin de davantage de stationnement ? Une place/logement me semble assez léger, d'autant plus pour des familles. Les ménages sont plutôt à 2 voitures/ménage. »

Réponse apportée : En effet, nous sommes conscients de l'importance du sujet du stationnement pour la réussite du projet. Nous ne souhaitons pas de stationnement sauvage donc c'est très important de bien calibrer. Il va y avoir principalement des logements pour les seniors et des logements de petite taille, ainsi, 2 places/logement ne paraissent pas opportunes. Nous souhaitons également proposer des véhicules en autopartage et d'autres services qui pourraient permettre de réduire la dépendance à la voiture personnelle et donc les besoins en matière de stationnement.

Concernant les bureaux et les commerces, il s'agira de rez-de-chaussée actifs n'accueillant pas d'activités nécessitant de grands besoins en stationnement mais plutôt des activités tertiaires ou artisanales n'ayant pas un besoin important en stationnement. Le stationnement sera mutualisé.

Question n°2 : « A quoi sert concrètement l'aide de l'AMI et quel montant cela représente-t-il ? »

Réponse apportée : Les prestations pour les études ont un coût total de 400 000€ environs dont 80% est subventionné. Un des objectifs de ces subventions est la création d'emplois engendrée par la création de filières locales.

Question n°3 : « Avez-vous un chiffrage ou un bilan d'opération ? »

Réponse apportée : Non, nous n'avons pas encore de chiffrage sur la partie opérationnelle.

Question n°4 : « Je n'ai pas bien saisi le lien entre l'écoquartier et la création de filières. »

Réponse apportée : A travers l'AMI, nous avons lancé une première consultation pour l'aménagement de l'écoquartier. En parallèle du projet urbain, nous sommes actifs sur le volet de l'architecture et de la construction puisque nous avons lancé une autre consultation dédiée à ce volet-là avec le développement des filières. L'équipe retenue dans le cadre de la seconde consultation est composée d'un architecte, d'un bureau d'études techniques structure Béton / Bois / Métal, d'un bureau d'études techniques Thermique / Fluides / Electricité / Plomberie / SSI, d'une économiste de projet et d'un bureau d'études techniques Acoustique. Leur objectif est de proposer un principe constructif pour l'écoquartier en étudiant les matériaux biosourcés et géosourcés locaux. De nombreuses discussions devront avoir lieu avec les entreprises et les acteurs de chaque filière afin de concevoir le principe constructif le plus adéquate au projet et au site et de développer une filière. A travers le projet, l'objectif est de réussir le pari de faire travailler ensemble les acteurs des filières qui ne travaillent pas ensemble aujourd'hui et que ce soit répliquable. Un partenariat avec l'IMT des Mines d'Alès a été réalisé afin notamment de tester certains matériaux. L'objectif final est d'imposer un principe constructif dans le règlement de la ZAC et de répliquer la méthode, mais également de contrôler le niveau de prix et d'impact de cela.

Remarque n°1 : « Je trouve ça super que l'on cherche à ce que soit répliquable. Si je comprends bien, vous développez des partenariats dans les filières constructives dont l'objectif est que le projet va générer une répliquabilité pour ces entreprises. Celles qui feront parties de ces filières pourront faire d'autres projets suivants de modèle-là »

Retour apporté : En effet nous voulons démontrer que l'on peut réaliser un projet plus résilient et moins impactant même dans une commune périurbaine de 4 300 habitants. Nous aimerions créer des filières pour proposer un modèle de construction qui soit économiquement viable pour les particuliers et les collectivités, d'arriver à concilier économie et environnement.

Question 4 : « Vous avez dit « économiquement viable », quel est le prix du m² construit dans cet écoquartier-là par rapport à ce que l'on fait habituellement ? ».

Réponse apportée : On ne peut pas vous annoncer de prix aujourd'hui. Nous pouvons simplement vous dire qu'il faut que ce soit viable pour les logements sociaux. Nous souhaitons montrer qu'il est possible d'avoir mieux, d'avoir un logement qui soit plus durable et moins impactant pour l'environnement, d'avoir un quartier qui crée du lien social avec un environnement agréable, et que ce soit au même prix qu'un logement classique. L'idée première est d'être dans le prix du marché voire dans la fourchette basse.

Question 5 : « Je me questionne sur la forme que prendra l'accès de l'écoquartier. Sachant que là où il se trouve actuellement, il y a beaucoup de circulation. Comment entrer et sortir de l'écoquartier en toute sécurité ? » / « Le problème de l'accessibilité du quartier est vital ».

Réponse apportée : Nous sommes conscients du danger et de l'enjeu majeur qui se trouve sur ce secteur. Nous avons plusieurs réflexions sur ce sujet. En effet, il y a eu des discussions avec le Département au sujet de l'aménagement d'un carrefour à feu qui permettrait de desservir l'écoquartier et les commerces au sud, sans trop perturber la circulation. Cependant, ce projet va au-delà des limites de l'écoquartier. Il faudra aller chercher des financements sur cette partie-là puisque l'écoquartier ne pourra pas tout porter compte.

4. CONCLUSION

Au regard du présent bilan, il apparaît que les modalités de concertation définies par la délibération du 28 juin 2022 ont été mises en œuvre tout au long de l'élaboration du dossier de création. Cette concertation a permis :

- D'une part, pour les citoyens de participer à la conception de l'écoquartier au travers des nombreuses réunions publiques et des ateliers citoyens. Ils ont pu faire valoir leur maîtrise d'usage et exprimer leurs avis dans un premier temps. Dans un second temps, ils ont pu mieux comprendre et connaître le projet de la ZAC « La Diane » et pour certains avoir des réponses aux inquiétudes et questionnements qu'ils pouvaient avoir ;
- D'autre part, pour la collectivité, de recueillir et de prendre en compte les besoins et les avis exprimés par les citoyens mais également les connaissances et les pratiques quotidiennes partagées par ce public. La Commune a pu apporter des éléments constructifs au projet de la ZAC.

Conformément au CGCT, et après avis du Conseil Municipal, ce bilan de la concertation préalable du projet de ZAC « La Diane » est destiné à être arrêté par délibération du Conseil Municipal du 15 février 2023.